

MODALITÉS DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01 Réunion du 28 aout 2026

Présidence : M. Arezki KESSACI

Présents : Mme Elisabeth CATANIA - M. Raymond LASSERRE

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Conformément aux dispositions de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans toutes les compétitions du District.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une amende de 50 euros à compter du 06.11.22

RETOUR sur 2025-2026

Avant d'entamer la saison 2026-2027 la Commission souhaite faire un retour sur la saison passée.

Félicitations au GSEM Nice pour leur 2^e titre de Champion consécutif de SENIORS ENTREPRISE D1 ainsi qu'à l'ASPTT Cagnes s/Mer pour leur victoire en COUPE GRILLO

2026-2027

SENIORS ENTREPRISE D1

Equipes engagées

AMADEUS AA
AS STELLA CORSA NICE
CANNES MUNICIPAUX
CS VESUBIE
GSEM NICE
HOSPITALIERS ANTIBES
JEUNESSE AZUREENNE
L'AFTER FC
SAN JOSE FC

Calendrier

Le calendrier de la saison est le suivant :

12-09-26	Trophée Des Champions 25/26
19-Sep-26	
26-Sep-26	J1
03-Oct-26	J2
10-Oct-26	J3
17-Oct-26	R
24-Oct-26	R
31-Oct-26	R
07-Nov-26	J4
14-Nov-26	J5
21-Nov-26	J6
28-Nov-26	R
05-Dec-26	J7
12-Dec-26	J8
19-Dec-26	R
26-Dec-26	
02-Jan-27	
09-Jan-27	J9
16-Jan-27	J10
23-Jan-27	Grillo TC
30-Jan-27	J11
06-Fev-27	J12
13-Fev-27	J13
20-Fev-27	R
27-Fev-27	R
06-Mar-27	Grillo 1/4

13-Mar-27	J14
20-Mar-27	J15
27-Mar-27	
03-Avr-27	Grillo 1/2
10-Avr-27	J16
17-Avr-27	R
24-Avr-27	R
01-Mai-27	R
08-Mai-27	J17
15-Mai-27	J18
22-Mai-27	
29-Mai-27	
05-Jun-27	Grillo F

Desideratas

Le CS Vésubie souhaite jouer à l'extérieur pendant la période hivernale (Décembre - Février)

Les Hospitaliers Antibes souhaitent ne pas recevoir pendant les vacances scolaires car la municipalité ne leur accorde pas de terrain pendant ces périodes.

COUPE GRILLO

Tous les clubs engagés en championnat seront également engagés en COUPE GRILLO

Voici les dates pour cette compétition :

23-Jan-27	Grillo Tour de Cadrage
06-Mar-27	Grillo 1/4
03-Avr-27	Grillo 1/2
05-Jun-27	Grillo Finale

COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

A ce jour, la FFF ne prévoit pas d'organiser la Coupe National Foot Entreprise (CNFE) cette saison. Les discussions sont toujours en cours avec les associations supportant le Football Entreprise (UNFE).

Un calendrier prévisionnel intégrant d'éventuelles dates la CNFE a également été créé par la commission.

Cependant la Ligue Méditerranée de Football étant responsable de l'organisation il est possible que celui-ci doive être mis à jour après parutions des dates officielles.

Le Président de séance :
M. Arezki KESSACI

La Secrétaire de séance :
Mme. Elisabeth CATANIA